

## Liste des comparants de la noblesse du baillage d'Autun

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Liste des comparants de la noblesse du baillage d'Autun. In: Archives parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome VI - Etats généraux ; Cahiers des sénéchaussées et bailliages. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1879. pp. 484-486;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1879\\_num\\_6\\_1\\_2684](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1879_num_6_1_2684)

---

Fichier pdf généré le 02/05/2018

181° M. Pierre-Jean-François Putory Du Bailli, prieur commendataire de Sainte-Marie-Magdeleine d'Anauzy, représenté par M. Adrien-Charles de Changy, chanoine de l'église d'Autun, vicaire-général de Riez, suivant sa procuration notariée du 10 de ce mois, dont le brevet original est resté sur le bureau ;

182° M. Jean-Baptiste Desplaces, prieur commandataire du prieuré de Saint-Nazaire et de Saint-Celse-les-Bourbons-Lancy, représenté par M. Anne Léonard Blanchet, chanoine de l'église d'Autun, suivant sa procuration du 9 de ce mois, dont le brevet original signé de deux notaires au Châtelet de Paris est resté sur le bureau ;

183° M. Hugues Legoux, chanoine de l'église d'Autun en qualité de chapelain de la chapelle de Saint-Barthélemi de Bourbon, Lançy, comparant en personne ;

184° M. Pierre de Serre de Chalon, chanoine de l'église d'Autun, comparant en personne, en qualité de chapelain de la chapelle Monteau dudit Bourbon ;

185° Les supérieure et religieuses Ursulines de Bourbon Lancy, représentées par M. Charles Valletat, chanoine de la collégiale d'Autun, suivant leur procuration notariée du 19 de ce mois, dont le brevet et leur acte capitulaire du 21 dudit sont restés sur le bureau ;

186° M. Charles Mannay, prieur de Saint-Laurent d'Hauteville-sur-Loire, représenté par M. Jean-Baptiste-François Le Bas de la Londe, supérieur du grand séminaire d'Autun, suivant sa procuration du 26 de ce mois, dont le brevet original notarié est resté sur le bureau ;

187° M. Claude Dechargère de Tourny, prieur de Marchy et chanoine de l'église d'Autun, comparant en personne ;

188° M. Jean-Baptiste Ligné, curé d'Aupont, représenté par M. Emilaud Renault, vicaire de Notre-Dame d'Autun, suivant sa procuration du 21 de ce mois, dont le brevet original notarié est resté sur le bureau ;

189° M. Antoine Pompanon, curé de Challe-moux, représenté par ledit M. Dhoueret, curé de Bourbon, suivant sa procuration notariée du 21 de ce mois, dont le brevet original est resté sur le bureau ;

190° M. Claude Verneau, curé de Crécy, représenté par M. Virely, vicaire de Saint-Pancrace d'Autun, suivant sa procuration notariée du 21 de ce mois, dont le brevet original est resté sur le bureau ;

191° M. Jean-Jacques Gouttenoire, prieur-curé de Cronat-sur-Loire, représenté par M. Claude Tarcron, prieur de Saint-Symphorien-lès-Autun, suivant sa procuration notariée du 11 de ce mois, dont le brevet original est resté sur le bureau ;

192° M. Claude-Michel Villard, curé de Fontelle, représenté par M. Claude de Chargère de Tourmer, chanoine de l'église d'Autun, suivant sa procuration notariée du 20 de ce mois, dont le brevet original est resté sur le bureau ;

193° M. Denis-André Grangier, curé de Gilly-sur-Loire, représenté par M. Marie-Thomas Guidet, curé de Broye, suivant sa procuration notariée du 21 de ce mois, dont le brevet original est resté sur le bureau ;

194° Messire Simon de La Place, curé de Grury, comparant en personne ;

195° M. Philibert Cantat, curé de la Nocle, représenté par dom Edme-Marie-Michel, bénédictin, à Saint-Martin-lès-Autun, suivant sa procuration notariée du 10 de ce mois, dont le brevet original est resté sur le bureau ;

196° M. André Bouvier, curé de Lesme, représenté par ledit M. Guittet, curé de Broye, suivant sa procuration du 21 de ce mois, dont le brevet original, signé de deux notaires, est resté sur le bureau ;

197° M. François Parant, curé de Maltat, comparant en personne ;

198° M. Laurent Setier, curé de Marly-sous Issy, représenté par ledit M. Parant, curé de Maltat, suivant sa procuration du 23 de ce mois, dont le brevet original, signé du notaire et de deux témoins, est resté sur le bureau ;

199° M. Etienne Peutat, curé de Mont, représenté par ledit dom Michel, bénédictin, suivant sa procuration du 24 de ce mois signée de deux notaires, laquelle est restée sur le bureau ;

200° M. Claude Guidot, curé de Périgny-sur-Loire, représenté par M. Emilaud Renault, vicaire de Notre-Dame d'Autun, suivant sa procuration du 21 de ce mois, dont le brevet original, signé de deux notaires, est resté sur le bureau ;

201° Messire Pierre Girard, curé de Saint-Aignan sur Loire, comparant en personne ;

202° M. Pierre Lescienne, curé de Saint-Aubin sur-Loire, et chapelain de Saint-Thibault de la ville de Bourbon, représenté par messire Anne-François Bizouard, chanoine de l'église d'Autun, suivant sa procuration du 19 de ce mois, dont le brevet original, signé de deux notaires, est resté sur le bureau ;

203° M. Antoine de Montchanin, curé de Vitry-sur-Loire, représenté par ledit messire Parant, curé de Maltat, suivant sa procuration du 20 de ce mois, dont le brevet original, signé du notaire et de deux témoins, est resté sur le bureau ;

204° Messire Goustou de Collombe, chanoine-né et prévôt de l'église collégiale Notre-Dame dudit Bourbon, représenté par messire Martial de Renaudes, chanoine de l'église d'Autun, en vertu de l'acte capitulaire du 24 de ce mois, dûment signé, scellé, lequel, étant au dos de l'assignation à lui donnée le 18 de ce mois, est resté sur le bureau.

Ce fait, nous, grand bailli, avons reçu les comparutions de la noblesse présents à cette assemblée, et, en même temps, avons procédé à la vérification des pouvoirs des députés et des procureurs fondés ainsi qu'il suit :

*Electeurs dans la noblesse des quatre bailliages.*

1° Nous, Ferdinand, comte de Grammont, grand bailli ;

2° François, comte de Laferté-Mcun, seigneur d'Épinay, en personne ;

3° Claude Nault de Champagny, seigneur de la Chaumette ;

4° Jean-Julien de Chargère, seigneur de Planches ;

5° Charles, marquis de Chargère-Dubreuil, seigneur Dubreuil ;

6° Denis-François de Champeaux de Sancy, seigneur de la Boullay ;

7° Georges Buffot de Millery, seigneur de Millery et Deschamps ;

8° Jean-Jacques-Philibert Bureau, seigneur de Moreaux ;

9° Augustin Germain, seigneur de Montagnerot ;

10° Antoine, marquis de Villers-Lafaye, seigneur de Champinol ;

11° Henri-Georges-César, marquis de Chastellux, Changy-Roussillon, seigneur de Roussillon ;

12° Guy Chauveau de Quercy, seigneur d'Amancey ;

- 13° Jacques de La Goutte, seigneur du Vivier ;  
 14° Anne-Paul de Fontenay, seigneur de Sommant ;  
 15° Andoche-Charles, baron Descrots, seigneur Descrots ;  
 16° Antoine-Michel-Melchior Cochet, coseigneur de Trelagne ;  
 17° Charles Marguerite, baron de Jarsaillon, seigneur de Jarsaillon ;  
 18° François-Louis, comte de Mury, seigneur de Villars-les-Trinty et commune ;  
 19° Nicolas-Antoine-Lazare-François Larier, marquis de Fussey, seigneur de Beaugis ;  
 20° Philibert de Montagu, seigneur de Paurray et de la Tour Guérin ;  
 21° Paul-Louis de Ganay, seigneur de Visignieux ;  
 22° Sébastien de La Goutte, seigneur de Pouriot ;  
 23° Jean-Baptiste Boireau, seigneur de Villers ;  
 24° Ferdinand-Alphonse-Honoré, marquis de Digoïn, seigneur de Mailly ;  
 25° Pierre-Claude Desjours de Mazille, seigneur dudit lieu ;

Tous les susnommés ont été assignés.

Ceux qui suivent ne l'ont pas été :

- 26° Louis-Casimir-Lebrun Dubreuil, chevalier de Champignole ;  
 27° Pierre-François-Aymond de Montépin ;  
 28° Henri-René-Aymond de Montépin ;  
 29° Jean-Eustache-Marie-Alexandre, comte de Scorailles ;  
 30° Philippe-Charles de Bernard, comte de Montessu ;  
 31° François Buffot de Millery, fils ;  
 32° Denis-Anne de Champeaux-Sancy, fils ;  
 33° Joseph-Antoine, chevalier de Champeaux-Sancy, fils ;  
 34° Pierre, chevalier de Montrouant de Bresse ;  
 35° Jean-Claude Desplaces de Charmaste ;  
 36° Bénigne de La Roche ;  
 37° Jean-Olivier Lesnulier ;  
 38° Alexandre-Bénigne Didier, marquis de Folin, fils ;  
 39° Maurice, chevalier de Mac-Mahon ;  
 40° Louis-Jacques Deschamps de Saint-Léger ;  
 41° Etienne-Claude Martenne ;  
 42° Pierre-François de Brécharde ;  
 43° Jacques de La Goutte de Montrezy ;  
 44° Jean-Baptiste-Lazare de Champeaux ;  
 45° Charles Desplaces ;  
 46° Christophe Perrin de Darrou ;  
 47° Gaspard-François, vicomte de Courtivron ;  
 48° Jean-Anne-Guillaume, chevalier Espiard de Menginot ;  
 49° Charles-Pierre Blanchet ;  
 50° François-Germain Guillemain de Pavillon ;  
 51° Marc-Antoine-Charles de Fontenay ;  
 52° Jules-François, marquis Dugon ;  
 53° Charles-Odet-Claude de Montagu ;  
 54° Louis-Charles-Henri, chevalier d'Ugon ;  
 55° Claude de Virgille ;  
 56° Eléonore de Virgille ;  
 57° Claude Mertenne ;  
 58° Louis-Antoine, chevalier de Laferté-Meun ;  
 59° Jacques-Louis de Laferté-Meun.

Les nobles ci-après comparaissent par des fondés de pouvoirs :

- 60° Louis-Marie-Gabriel-César, baron de Choiseul, représenté par Gaspard-François de Courtivron, son fondé de pouvoirs ;  
 61° Joseph-Alexandre, curé de La Roche Milay, représenté par Jacques de La Goutte de Montrezy ;

62° André de La Collonge, seigneur de Charency, représenté par Pierre-François-Aymond, comte de Montépin, son fondé de pouvoirs ;

63° Maurice-François, comte de Mac-Mahon, seigneur de Chazeu, représenté par M. le marquis d'Ugon ;

64° Henri-Charles-Louis, comte d'Ugon, seigneur de Cherchilly, représenté par Louis-Charles-Henri, chevalier comte d'Ugon, son frère ;

65° Paul-Bonaventure, comte de Falletans, seigneur de Digoïn et de Lusigny, représenté par Jacques-Odet-Claude de Montagu ;

66° Marie-Anne, marquise de la Magdeleine, dame d'Epiry, représentée par ledit sieur de Montagu ;

67° Marie-Anne-Simonne d'Escorailles, comtesse du Busseul, dame de Gilly, représentée par le chevalier de Champignole ;

68° Louis-Hercule Timoléon de Cossé-Brissac, seigneur de Lamotte-Saint-Jean, représenté par le comte de La Ferté-Meun ;

69° Charles-Richard de Montogé, seigneur de la Vesvre, représenté par le baron Descrots ;

70° Jean-Baptiste-Joseph, marquis de Beaurepaire, seigneur de Brandon, représenté par le comte d'Escorailles ;

71° Antoine Chartraire de Montigny, seigneur de Montelou, représenté par Marc-Antoine-Charles de Fontenay ;

72° Louis-Michel Le Pelletier de Saint-Fargeau, seigneur de Monjeu, représenté par le comte de Chastellus ;

73° François-Louis, vicomte de Damoiseau, seigneur de Montregard, représenté par Georges Buffot de Millery père ;

74° Cécile-François-Melchior, comte de Vogué, seigneur de Mortet, représenté par le comte d'Escorailles ;

75° Catherine de Changy, comtesse de Damas, dame d'Ornée, représentée par ledit sieur de Brichard ;

76° Catherine Henriette de Frécebec, comtesse de Gaucour, dame de Sivry, représentée par le comte de Chastellu ;

77° Charles Le Belin, marquise d'Eguilly, dame de Sully, représentée par le chevalier de Mac-Mahon ;

78° Nicolas-Alexandre, vicomte de Virieu, seigneur de Vaud, représenté par le marquis d'Ugon.

79° Pierre-Marie-Thérèse, baron de Dormy, seigneur de Neuvy, représenté par le marquis de Folin fils ;

80° Jacques-Antoine de Dormy, seigneur de Bourru, représenté par le baron de Jarsaillon ;

81° Charles-Louis, marquis de Mac-Mahon, seigneur de Vondenay, représenté par le chevalier de Mac-Mahon, son oncle ;

82° Louis-Charles, comte de Boussey, seigneur du Breuil, représenté par le baron de Jarsaillon ;

83° Jean-Baptiste Théodore, marquis de Folin père, représenté par le sieur L'Emulier ;

84° Eléonore-Bernarde de Faubert, comtesse Du Buisson, dame de Cressy, représenté par le sieur de Folin fils ;

85° Huberte-Jeanne-Marie-Anne de Faubert, dame de Cressy, représentée par ledit sieur de Chargère De Planches ;

86° Pierre-Anne Gaudry Du Bos, seigneur du Bos, représentée par ledit sieur de Chargère Des Planches ;

87° François-Amable, comte Du Buisson, seigneur des Loges, représenté par le marquis de Villers-Lafaye ;

88° Joseph, marquis de Monteynard, seigneur de Seloire, représenté par le comte de Laferté-Meun ;

89° Jacques-Augustin Dupuis, seigneur baron de Semur, représenté par le sieur Martenne;

90° François-Louis Larcher, seigneur marquis d'Arcy, représenté par le comte de Montessu;

91° Charles-Claude Andrault, marquis de Langeron, seigneur de Maulevrier représenté par le sieur Pierre d'Arron;

92° François Thourant de Boyer, seigneur de la Vallée, représenté par Georges Buffot de Millery père;

93° Louis-Melchior de Commeau, seigneur des Forges, représenté par le marquis de Fussey;

94° Marie-Françoise-Catherine de Charbonnière, dame marquise de Saint-Christophe, représentée par le sieur Perrin d'Arron;

95° Jacques Bénigne Quarré de Vernoul, seigneur de Champcaux, représenté par le sieur Des Places;

96° Dame Claude-Marguerite de Brosse de Chassereux, représentée par Aymond de Montépin;

97° Amable-Charles, marquis de La Guiche, seigneur de Serignon, représenté par le marquis de Digoïn;

98° Etienne Bruneau, baron de Vitry, représenté par le vicomte de Courtivron;

99° Jean-Baptiste-Claude, marquis de Richard d'Ivry, seigneur de Chevigny, représenté par le sieur Fontenay de Somment;

100° Jean-Baptiste Rougeot, seigneur de Périgart, représenté par le sieur de Montagu;

101° Huguet-Haudart-Isidore-François, marquis de Sivry, seigneur de Sargny, représenté par ledit sieur de Montagu;

102° Claude-Palamède-Antoine, comte de Thulie, seigneur du Breuil, représenté par le sieur comte de Musy;

103° Pierre-Marie de Naturel de Valetine, seigneur de Marigny, représenté par ledit sieur comte de Musy;

104° Etienne Destany, veuve Boiveau de Saint-Gervais, représentée par ledit sieur Blanchet;

105° Mathias Léonard Raphael Villedieu, seigneur de Rorcy, représenté par ledit sieur le baron Descrots;

106° Jean Philibert Boullier de La Faye, seigneur de Maupertuie, représenté par le comte de Montessu;

107° Philiberte Guichot, veuve Thevenot de Franay, dame de Vergoncey, représentée par ledit Sieur de la Goutte de Montrezy;

108° Antoine Théodore Cherignard, seigneur de la Palue, représenté par le marquis de Ganay de Visigneu;

109° Jean Pierre Delglat, seigneur de la Tour Dubost, représenté par Jean-Pierre Delglat fils;

110° Philippe-Emmanuel, marquis de Salire, seigneur de Cromey, représenté par le sieur Espiard de Menginot;

111° Blaise Florin, seigneur de Mont Patey, représenté par ledit sieur marquis de Villers Lafaye;

112° Anne Joseph de Laverne Doley, veuve Cochet de Trelagne, représentée par ledit sieur Aymond, comte de Montépin;

113° Jacques François Des Places de Martigny, seigneur de Martigny, représenté par le dit sieur Des Places;

114° Edme Guillemier, seigneur de Serande, représenté par ledit sieur de La Goutte Duvivier;

115° Louise-Jeanne-Guionne Ogier d'Ivry, comtesse Durest, représentée par le sieur de Chailly;

116° Joseph de Finance Dufey, seigneur de

Chenault, représenté par le sieur Boiveau de Villers;

117° Marguerite-Marie Félicité de La Ramise, dame de Bussièrre, représentée par ledit sieur de Chailly;

118° François Maublanc de Martenet, seigneur de Beauperrin, représenté par ledit sieur Boiveau de Villers;

119° Charles Léopold, marquis de Jaucourt, seigneur de Crécy, représenté par ledit sieur marquis de Digoïn;

120° Charles-François Gabriel de Magnier, seigneur de Chailly.

Laquelle vérification a été par nous faite dans la chambre de la noblesse, assemblée dans l'une des salles du petit séminaire, en exécution de notre précédent jugement;

Et le même jour, nous, grand bailli, assisté du procureur du Roi, du greffier en chef et de son commis, nous nous sommes transporté en l'auditoire royal du bailliage, ou étant, nous avons reçu les comparutions des députés du tiers-état, et avons procédé à la vérification des différents pouvoirs, ainsi qu'il suit :

*Tiers-état du bailliage d'Autun.*

Ont comparu :

1° Etienne-Anne Serpillon, lieutenant général criminel du bailliage d'Autun;

2° Jean-Baptiste-Lazare Pigenot, lieutenant particulier, assesseur criminel du bailliage au même siège;

3° Louis-Marie Fouras, procureur du Roi de la Maîtrise;

4° Etienne Valletat, avocat, et châtelein de Glenne;

5° Pierre Bremont, châtelain de Conches;

6° Edme-François Chargarnier aîné, avocat, à Autun;

7° Claude Ballard, avocat et assesseur de la maréchaussée;

8° Jean Picard, avocat, à Issy-l'Évêque;

9° Antoine-Jacques de La Toison, bâtonnier des avocats d'Autun;

10° Jules Alexandre Clémenceau, procureur du Roi de la chatellenie de Conches;

11° Edme-Joachim Gonon, notaire à Autun;

12° Jean Pignot, procureur audit Autun;

13° Laurent Quarré, notaire à Roussillon;

14° Pierre-Sébastien Deroche, procureur à Autun;

15° Michel-Louis Monier, orfèvre joaillier à Autun;

16° Jean Allyot, marchand à Albost, paroisse de Cordesse;

17° François de Mucy, bourgeois, à Rigny sur Arron;

18° Jean-Baptiste Dufraigne, chirurgien, à Saint-Logier sous Beurray;

19° Lazare Godard, bourgeois, à Auxy;

20° Joseph-Jacquier Martin, procureur du Roi de la Châtellenie de Glenne;

21° Pierre Grillot, marchand à Lyonge, paroisse de Dracy;

22° François-Claude Laquille, bourgeois à Antully;

23° Martial Guénot, marchand à Manlay;

24° Jean-Louis Boucheret, marchand à Voude-nay;

25° Jean-Marie Vaudelin, bourgeois, à Gruny;

26° Jean-Baptiste Lefebvre, bourgeois, à Marcheseuil;

27° René Chaussivert, notaire royal à Noit;